



Rapport Annuel

R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

30 Décembre 2022

1. Informations générales	3
1.1 Acteurs	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC	4
2.1 Objectif de gestion	4
2.2 Stratégie d'investissement	4
2.3 Profil de risque et de rendement	16
2.4 Catégories de parts	16
3. Compte-rendu d'activité	18
3.1 Performances du 01/01/2022 au 30/12/2022	18
3.2 Commentaire de gestion	18
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	21
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	21
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	21
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.	22
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	22
4.4.1 Instruments financiers dérivés	24
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC	24
4.5 Risque global	24
4.6 Informations sur les risques financiers	24
5. Informations réglementaires	25
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	25
5.2 Exercice des droits de vote	25
5.2.1 Politique de vote	25
5.2.2 Exercice des droits de vote	25
5.3 Politique de rémunération	26
5.4 Frais d'intermédiation	27
5.5 Données SFDR (Article 8)	28
6. Annexes	29

1. Informations générales

R-CO 4Change Convertibles Euro est un FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management Europe
Société en commandite simple
29, avenue de Messine
75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel
Société en Commandite Simple
29, avenue de Messine – 75008 PARIS

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management Europe assurera seul la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
Signataire : Olivier Galienne

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

R-co 4Change Convertibles Europe a pour objectif de gestion de battre la performance de Refinitiv Europe CB (EUR) coupons réinvestis, en étant investi et/ou exposé en permanence à 60% au moins de son actif net en obligations convertibles ou échangeables en un sous-jacent coté sur le marché d'un pays européen, via la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement socialement responsable.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est le Refinitiv Europe CB (EUR), calculé coupons réinvestis. Cet indicateur est calculé par Refinitiv. Il représente le marché des obligations convertibles ou échangeables européennes, tous secteurs d'activités confondus, dont la sélection repose sur le respect de critères de liquidité minimum. Cet indice est disponible à l'adresse suivante <https://www.refinitiv.com> et via Bloomberg (**UCBIEUEU Index**).

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Refinitiv, administrateur de l'indice de référence, n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence le Refinitiv Europe CB (EUR) coupons réinvestis, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

- L'allocation stratégique globale du portefeuille est la suivante :

L'OPCVM est spécialisé dans la gestion des obligations convertibles et échangeables, qui sont des instruments présentant à la fois une composante action et une composante taux et/ou crédit. Les expositions sur les marchés financiers qui en découlent sont donc instables et très variables.

Ainsi, l'exposition action a tendance à croître avec l'appréciation de l'action sous-jacente au détriment de l'exposition taux et vice-versa.

Le processus de sélection des valeurs, en cohérence avec l'univers d'investissement, (i) suit des règles de gestion internes formalisées, (ii) intègre une analyse des sociétés et des émetteurs, y compris souverains, sous leurs aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et (iii) respecte un ensemble de règles d'exclusion ISR discriminantes, telles que décrites dans ce prospectus.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille de R-co 4Change Convertibles Europe est investi à hauteur de 60% au moins de son actif net dans des obligations convertibles ou échangeable en un sous-jacent coté sur le marché d'un pays européen.

L'allocation globale est la suivante :

- entre 60 et 100% de l'actif net du FCP sur un ou plusieurs marchés des produits de taux émis par des Etats, des émetteurs privés et de qualité « investment grade » ou non. Les investissements dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds. La proportion d'obligations convertibles ou échangeables en un sous-jacent coté sur un marché européen ne sera pas inférieure à 60% du portefeuille,
- entre 0 et 40% de l'actif net du FCP sur un ou plusieurs marchés des actions européennes,
- entre 0 et 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM de droit européen conformes à la directive ou de droit français (dont les parts ou actions d'OPCVM du groupe Rothschild & Co).

Le FCP peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, de devises et d'indices, dérivés de crédit, notamment le *credit default swap*, marché des futures et options sur actions, sur obligations, sur indices ou devises) afin de poursuivre son objectif de gestion. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur les taux, des indices, des devises, des actions, le risque de crédit.

Le FCP peut également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%. L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%.

Les titres notés par les agences de notation « haut rendement » ne représenteront pas plus de 50 % de l'actif net.

Le fonds pourra être exposé aux pays hors OCDE jusqu'à 20% maximum de son actif net.

La surexposition par l'utilisation des dérivés de crédits ne dépassera pas 100% de l'actif net du fonds.

Existence d'un risque de change pour le porteur.

- Critères de sélection des titres :

Les résultats de la recherche ESG sont intégrés à différents niveaux dans notre processus d'investissement.

En complément de la Politique ESG de la société de gestion disponible sur notre site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>, ces résultats :

- (i) participent à la définition de l'univers d'investissement éligible : celle-ci s'appuie sur des règles et des mécanismes d'exclusion relatifs aux critères ESG ;
- (ii) et contribuent à la sélection de valeurs en complément de l'analyse du cycle économique et de l'analyse fondamentale.

La part des émetteurs analysés sur la base des critères ESG dans le portefeuille, sera durablement supérieure à 90% de l'actif net, hors liquidités détenues à titre accessoire.

Etape 1 : Définition de l'univers d'investissement éligible :

La définition de l'univers d'investissement éligible repose sur le respect de certains principes fondamentaux et de critères ESG, appliqués de manière simultanée :

- **L'exclusion de sociétés qui ne respecteraient pas les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies.**
- **L'exclusion de sociétés qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au charbon thermique en vigueur au sein des lignes d'investissement du Groupe Rothschild & Co.**
- **De manière générale, la note du portefeuille sera durablement supérieure à la note de l'univers d'investissement initial, calculée après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées sur la base des critères ESG** (sélection représentative du gisement des obligations convertibles européennes) : Les titres de l'univers d'investissement du FCP font l'objet au préalable d'une étude de leur profil ESG. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de l'indicateur composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur retenu soit un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de cet OPC.
Cet objectif d'amélioration de note ESG repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research qui prend en compte dans l'analyse des piliers E, S et G les éléments suivants ;
 - **Pilier Environnemental** : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités environnementaux/aux risques spécifiques liés à son secteur d'activité et des politiques, et en conséquence, les stratégies mises en œuvre pour y répondre (risques physiques liés au changement climatique, encadrement des déchets, etc.).
 - **Pilier Social** : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités sociaux/les spécifiques à son secteur d'activité et des politiques, et en conséquence, les stratégies mises en œuvre pour y répondre (formation des salariés, sécurité des produits, etc.).
 - **Pilier Gouvernance** : étude des instances de contrôle (ex : niveau d'indépendance du conseil, pratiques comptables, etc.) et des pratiques en matière de gouvernance (ex : politique anti-corruption, etc.).

MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note). La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité des enjeux ESG, en ligne avec notre volonté d'intégrer les enjeux ESG dans nos analyses

de convexité. La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques ; elle repose notamment sur :

- Des données macro-économiques et sectorielles publiées par des Etats, des ONG, et des Etablissements universitaires,
- Des données émanant directement des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.
- En synthèse, pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur :

MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé (en fonction de son business model, de sa présence dans certains pays, etc.) et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer ;

- De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour l'adresser.

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class », telle que définit ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10/10).
- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés (de CCC à AAA). Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

L'approche Best-in-class privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues a minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques extra-financiers) qui ont été utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant).

Nous nous réservons le droit de noter nous-même les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse qui soit comparable.

Etape 2 : Processus de sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement éligible:

En complément des règles et exclusions énoncées précédemment, les trois sources de valeur ajoutée du fonds sont la composante taux, la composante action et la composante volatilité implicite. Le gérant combine les approches Top-Down et Bottom-Up afin de décider de l'importance relative de chaque source de valeur ajoutée.

1. Pour la composante taux, les sources de valeurs ajoutées suivantes sont utilisées pour la gestion :

- **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
- **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
 - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
 - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte trois étapes :
 - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 - Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - sur l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,
 - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.),
 - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
 - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courtes et très longues seront préférées à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.

2. Pour la composante actions :

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...) ;

- Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.) ;

L'essentiel de la valeur ajoutée de notre processus repose donc sur une approche « bottom-up », basée sur l'analyse fondamentale des sociétés, pour apprécier si les hypothèses de rentabilité implicites issues de la valorisation apparaissent justifiées, surévaluées ou sous-évaluées.

L'allocation sectorielle est la résultante d'une confrontation entre analyses « bottom-up » et « top-down ».

- Une dimension « top-down » permet d'intégrer à l'analyse fondamentale un certain nombre de paramètres influant sur les perspectives de rentabilité pour les différents secteurs : taux d'intérêt, cours des devises, évolution de la demande, etc. Elle permet d'identifier et d'assumer les risques issus de l'analyse « bottom-up ».

Pour la composante taux et actions, l'analyse financière intègre une analyse qualitative des critères ESG :

Le pôle ESG et analyse financière, ainsi que les équipes de gestion s'investissent dans la compréhension, l'analyse et l'appréciation des opportunités et risques de durabilité spécifiques à des secteurs d'activité et des valeurs. Les décisions d'investissement et le pilotage des portefeuilles s'appuient sur nos propres travaux d'analyse et sur la recherche MSCI ESG Research. Nous nous appuyons notamment sur les rapports annuels de durabilité et RSE des sociétés, nos échanges avec les dirigeants de sociétés que nous rencontrons, des notes spécialisées d'analystes financiers et des rapports d'ONG, de la recherche académique spécialisée ou de base de données en libre accès telles que les analyses réalisés par les initiatives Science Based Target (SBTi), Transition Pathway (TPI) ou encore Carbon Disclosure Project, pour intégrer au mieux les critères ESG dans nos analyses de convexité. En cas d'émergence d'une controverse, nous nous efforçons de contacter la société dans un délai raisonnable et pouvons être amenés à revoir notre thèse d'investissement.

3. Pour la composante volatilité implicite :

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up pour s'exposer plus ou moins au risque de volatilité implicite. Si la volatilité implicite est jugée basse, l'OPCVM sera plus exposé à ce risque que si elle est jugée trop haute.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre,

soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent entre 5% minimum et 20% maximum des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

1. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

- **Actions** : 0-40 % de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, l'OPCVM investira sur un ou plusieurs marchés des actions européennes (avec 20% maximum de titres des pays hors OCDE y compris les pays émergents) appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 10% maximum de petites capitalisations (incluant les micro capitalisations), étant précisé que les sociétés entrant dans le périmètre des petites capitalisations sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et produits de taux ou convertibles** : 60-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira dans des produits de taux, des titres de créances négociables, tel que notamment les titres négociables à court terme et Euro Commercial Paper. Les investissements seront réalisés en titres de l'Union européenne classés investment grade ou non.

Le fonds sera investi à hauteur de 60% minimum de son actif net en obligations convertibles ou échangeables, et jusqu'à 100% maximum de son actif net en obligations *callable* et *puttable* dont les *make whole call* (obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance).

Le fonds peut également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.

Les titres notés par les agences de notations « haut rendement » ne représenteront pas plus de 50 % de l'actif. Les investissements dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Aucun critère de qualité de signature minimale n'est retenu.

- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'OPCVM pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen ;
- des parts ou actions de FIA de droit français,
- des parts ou actions d'OPC de droit français relevant de la directive européenne 2009/65/CE ou non, gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Produits de taux ou convertibles	Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	0-40 %	60-100 %	0-10 %
investissement dans des instruments financiers des petites capitalisations	0-10%	Néant	0-10%
investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE	0-20%	0-20%	0-10%
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Titres haut rendement dit « High Yield » 0-50%	Néant

2. Utilisation des Instruments dérivés :

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de devises à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activité, des indices, des marchés de taux, des devises, des actions, le risque de crédit. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, de performance, d'indices et de devises, dérivés de crédit, marché des futures et options sur actions ou indices.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

Les instruments dérivés sont utilisés en cohérence avec la politique du FCP.

Pour ce qui relève de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition, elle concerne des sous-jacents analysés au regard de critères ESG.

En ce qui concerne l'utilisation de dérivés à titre de couverture, ils répondent principalement à un objectif technique et d'ajustement du portefeuille.

L'utilisation des produits dérivés n'altérera pas la qualité durable du portefeuille :

- Le ratio de couverture d'analyse ESG (90%) sera respecté pour l'ensemble du portefeuille y compris les dérivés d'exposition et de couverture.
- En exposition, le gestionnaire utilisera des dérivés sur indices ou « single names » ayant fait l'objet d'une analyse ESG, ou dérivés sur panier dont les sous-jacents auront été analysés sous l'angle ESG.
- Pour l'ensemble des instruments dérivés de gré à gré, la contrepartie fera l'objet d'une analyse ESG. L'étude de la qualité ESG des contreparties repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra financière MSCI ESG Research.

Dérivés de crédit :

L'allocation crédit est faite de manière discrétionnaire par le gérant.

Les dérivés de crédit utilisés sont les paniers de CDS et des CDS sur un seul émetteur.

Ces dérivés de crédit sont utilisés à des fins de couverture grâce à l'achat de protection :

- afin de limiter le risque de perte en capital sur certains émetteurs (présents en portefeuille)
- afin de bénéficier de la dégradation anticipée de la qualité de signature d'un émetteur ou d'un panier d'émetteurs non présent en portefeuille plus importante que celle d'une exposition présente dans le portefeuille. et à des fins d'exposition grâce à la vente de protection :
- au risque de crédit d'un émetteur
- au risque de crédit sur des paniers de CDS

La surexposition par l'utilisation des dérivés de crédit ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds. L'univers d'exposition au risque de crédit à travers l'utilisation de CDS se limitera à l'« Investment Grade ».

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPC, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice.

3. Titres intégrant des dérivés :

Les titres intégrant des dérivés sont utilisés (Bons de souscriptions, warrants, BMTN et EMTN indexées ou structurées, autocall, obligations convertibles, obligations *callable* et *puttable*..., ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant des typologies de risque similaire à celle des instruments précédemment listés) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de l'exposition du fonds au marché actions. Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles, et jusqu'à 100% maximum en obligations *callable* et *puttable* dont les *make whole call*.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%. L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

4. Dépôts :

L'OPCVM pourra avoir recours jusqu'à 20% de l'actif de l'OPCVM à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de l'OPCVM.

5. Emprunts d'espèces :

L'OPCVM pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

6. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des OPC monétaires.

Profil de risque :

1. Risque de perte de capital : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.
2. Risque action : Risque d'une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action. L'exposition à ce risque est primordiale dans le présent OPCVM. Par ailleurs, il existe un risque lié à l'exposition à hauteur de 20% maximum aux pays hors OCDE y compris les pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales.
3. Risque de taux : Risque lié aux investissements dans des produits de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds pourra baisser ;
4. Risque de change : le porteur pourra être exposé à un risque de change de 100 % maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du fonds ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du fonds ;
5. Risque lié à la volatilité implicite : Le fonds est exposé à la volatilité implicite des sous-jacents qu'il détient. Si la volatilité implicite baisse, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.
6. Risque de crédit : risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ou de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap). Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. De même, en cas d'exposition négative au risque de crédit, une baisse des spreads de crédit entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. Il est précisé que le FCP peut connaître un risque de crédit lié aux investissements réalisés sur les taux notés par les agences de notation haut rendement dits « High Yield » jusqu'à 50 % de son actif.
7. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être

incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

8. Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme
9. Risque de contrepartie : L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré). Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.
10. Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers. Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. En contrepartie de cette prime de risque, le taux d'intérêt de ce type de dette est supérieur à celui des autres créances. Les CoCos présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
11. Risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs et que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
12. Risque de change accessoire : les parts en devises autre que l'euro sont systématiquement couvertes contre le risque de change de la devise de référence du fonds, mais il peut subsister un risque de change résiduel lié aux éventuelles imperfections des couvertures mises en place.

Profil de risque spécifique lié à l'investissement en Obligations Convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, du fait de l'utilisation d'obligations convertibles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Garantie ou protection : Néant

2.3 Profil de risque et de rendement



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement son positionnement sur les marchés des obligations convertibles européennes. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans ; dans le cas contraire, le risque réel peut être très différent, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Risque de contrepartie** : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille. Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Le FCP possède quatre catégories de part : La part C, CL, IC, P,

Catégorie de part	Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé (1)	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale (2-3)
C EUR	FR0007009139	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	une part Valeur liquidative d'origine : 152.45 Euros
C CHF H	FR0011843911	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs	une part Valeur liquidative d'origine d'une part : 1 000 Francs Suisses
CL EUR	FR0013293982	Capitalisation	EUR	Cf. ci-après*	une part ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels VL d'origine : égale à la VL de la Part C EUR au jour de la création de la part CL EUR

IC EUR	FR0011415280	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs mais plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels	3 millions d'euros* Valeur liquidative d'origine : 100 000 Euros
IC CHF H	FR0011843929	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs mais plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels	3 millions de Francs Suisses Valeur liquidative d'origine : 100 000 Francs Suisses
P EUR	FR0011843952	Capitalisation	EUR	Cf. ci-après*	5 000 Euros ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une part : 1 000 Euros
P CHF H	FR0011843960	Capitalisation	CHF	Cf. ci-après*	5 000 Francs Suisses ou 500 000 Francs Suisses pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une part : 1 000 Francs Suisses

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 01/01/2022 au 30/12/2022

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co 4Change Convertibles Europe C EUR	-17.71%	-14.88%
R-co 4Change Convertibles Europe CL EUR	-17.34%	-14.88%
R-co 4Change Convertibles Europe IC EUR	-17.13%	-14.88%
R-co 4Change Convertibles Europe P EUR	-17.22%	-14.88%

Note : Les performances de R-co 4Change Convertibles Europe sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

En 2022, la Fed et la BCE ont commencé à remonter leurs taux directeurs. La Fed a monté son taux directeur dès le début d'année, ce dernier passant de 0,25% à 4,5% entre janvier et décembre. De son côté, la BCE a entamé la hausse de ses taux directeurs en juillet, le taux de dépôt est passé de -0,5% à 2%. L'action des banques centrales a provoqué une hausse des taux longs dès le début de l'année 2022. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a mis cette hausse des taux en pause de manière momentanée pendant la première quinzaine de février. Mais les taux ont très rapidement repris le chemin de la hausse avec la flambée des prix des matières premières. Les anticipations d'inflation ont fortement progressé et ont atteint 2,98% en Allemagne et 3,04% aux Etats-Unis à 10 ans au mois d'avril. Les données d'inflation publiées ont accéléré la montée des taux qui ont atteint les 1,78% sur le 10 ans allemand (+190 pb par rapport à début 2022) et 3,48% sur le 10 ans américain (+ 185 pb) avant l'été. En réaction à ces chiffres très élevés, la BCE a augmenté ses taux directeurs pour la première fois de l'année en juillet. Les signes d'un ralentissement économique ont mis une pression baissière sur les taux d'Etat au cours de l'été. Celle-ci aura été de courte durée, les banques centrales poursuivant leur resserrement monétaire pour lutter contre l'inflation. Les taux souverains ont rebondi fortement dès début août pour terminer l'année à 3,88% pour le 10 ans américain et 2,57% pour le 10 ans allemand. Les anticipations d'inflation à 10 ans finissent quant à elles autour de 2,30% des deux côtés de l'Atlantique.

Dans ce contexte, l'année 2022 a été très difficile pour le marché du crédit. Les spreads sur l'Investment Grade et le High Yield n'ont cessé de s'écarter du début de l'année à mi-octobre. Le spread sur l'Investment Grade s'est écarté de 136 pb et a atteint 247 pb. Sur le High Yield, le spread a touché 716 pb après une tension de 361 pb. La baisse du prix du gaz et de bonnes publications d'entreprises au 4ème trimestre ont permis une détente des spreads. L'Investment Grade s'est resserré de 66 pb et le High Yield de 147 pb pour finir respectivement l'année à 181 pb et 569 pb. En 2022, l'Investment Grade enregistre une baisse de 14% et le High Yield, quant à lui, a perdu 11,5%.

Du côté des marchés actions, dans une ambiance de calme avant la tempête, les deux premiers mois de l'année ont été témoins d'une amélioration sur le plan sanitaire et d'une situation économique qui devait permettre aux banques centrales de s'engager progressivement, et surtout avec sérénité, dans un nouveau cycle de normalisation monétaire. Ceci entraîna la plus puissante rotation de style au profit de la Value observée depuis 2003. L'entrée des troupes russes en Ukraine le 23 février a sévèrement ébranlé ce scénario et provoqué des réactions violentes sur la plupart des marchés. L'indice MSCI World, après avoir perdu jusqu'à 11% depuis son plus haut niveau début janvier, clôtura le premier trimestre sur une baisse de 3.5% en euros. Les actions américaines, profitant à la fois de leur statut de valeurs refuges en cas de crise et de l'indépendance énergétique des États-Unis, limitaient leur recul à 2,8% (S&P 500 en euros), tandis que le MSCI EMU perdait 9,3%. La dernière partie de l'année aura permis au marché européen de rattraper une partie de son retard accumulé tout au long de l'année et de terminer en ligne avec le S&P 500. Les secteurs défensifs auront le plus souffert au cours de cette période, alors que les pétrolières, l'aérien et les minières auront le mieux performé. Le secteur bancaire aura pour sa part connu une seconde partie d'année très favorable, puisqu'il terminera l'année 2022 à l'équilibre, alors qu'au plus fort de la baisse, au milieu du mois de juillet, le secteur abandonnait 24.5%. Le marché américain subissait de son côté la baisse du dollar qui terminait au-delà de 1.07 dollar par euro. Au final, le Nasdaq 100 a abandonné 28.1% en 2022, alors que le MSCI World, le S&P 500 et le MSCI EMU, auront tous reculé de 12.5% environ, en euros. Les moins bons investissements de 2022 auront ainsi été les obligations. L'indice Iboxx Eurozone Sovereign aura chuté de 18.2%, quand l'indice sur les obligations d'entreprises de la zone Euro, l'Iboxx Euro Corporates reculait de 14%.

Sur les obligations convertibles, 2022 est la seconde plus forte baisse de la classe d'actifs après 2008. Mais la pire de l'histoire en ce qui concerne la performance relative au Stoxx600 EUR(RI). Outre la moindre baisse du marché action (-10.6% vs -44.2% pour le Stoxx600EUR(RI) en 2008), on note plusieurs différences techniques notables entre 2008 et 2022: une moindre baisse des sous-jacents d'OCs (-25% pour l'ECI Euro SJ en 2022 vs -40.5% en 2008), un moindre écartement des spreads (75% vs 305% en 2008 sur le segment IG EUR et 45% vs 325% en 2008 sur le segment HY EUR), des mouvements de taux opposés (310 pb sur le taux swaps EUR 5 ans en 2022 vs 130 pb en 2008), des différences en terme de valorisation (malgré le krach de septembre octobre 2008 la VI OC des obligations convertibles mixtes était restée stable en 2008 (à 32.5%) vs une baisse de 2.5 pts en 2022). Du côté du marché primaire, seulement 12 obligations convertibles ont été émises, dont 9 au cours des 4 derniers mois et également une augmentation de taille pour la souche Voltalia 2025, pour un total sur l'année de 4M d'euros. Le marché primaire a donc connu une année très négative, mais peu surprenante au regard de la crise qui a débuté en février avec la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Les sous-jacents de l'indice ECI Europe ont sous-performé le marché action avec une baisse de -24.5% alors que l'indice affichait une baisse de -14.9%. Dans les autres nouvelles spécifiques, la société Exane a annoncé mettre fin à la publication des indices ECI à partir du 30 décembre 2022.

POLITIQUE DE GESTION

La sensibilité aux taux a baissé sur l'année puisqu'elle est passée de 2.13 à 1.99 fin décembre 2022. La sensibilité du portefeuille aux actions (delta) a varié entre 40.2% (30/12/21) et 23.2% (point bas de septembre 2022) pour finir à 26.2%. Le fonds avait un delta supérieur à son indice de référence (+1.6%) en début d'année pour finir à +2% au-dessus. Au sein du portefeuille, le niveau d'investissement en obligations convertibles a très peu évolué, il est passé de 97.2% à 96.6%.

Au cours de l'année dans les principaux mouvements, nous avons initié sur les Banques (BNP) renforcé les Loisirs-Voyages (Deutsche Lufthansa), les Services Publics (Neeon), les Bien & Services Industriels (Elis, Schneider, Prysmian), et Distribution (JustEat Takeaway) et vendu principalement dans les Services Publics et Energie : proche de la maturité Total Energies, Iberdrola et Snam et EDF 2024 après l'offre de l'Etat français, ainsi que Maison du Monde dans les Biens Personnels & Ménagers.

En 2022, ce sont surtout les secteurs de la Santé, de la Construction, le Services Financiers et la Consommation non cyclique qui ont pénalisé le portefeuille. En relatif on retrouve la Santé et la Consommation non cyclique dans les principaux contributeurs négatifs alors que les Biens industriels, la Consommation discrétionnaire et la Technologie ont contribué positivement.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er janvier 2022

- mise à jour de la méthodologie de calcul et de prélèvement applicable aux commissions de surperformance conformément à la réglementation de l'ESMA sur les commissions de surperformance (A noter que la commission de performance s'applique à toutes les parts du FCP à l'exception des parts CL EUR)
- mise en conformité du prospectus avec le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie »

1er juin 2022

- Refonte de la grille tarifaire des commissions de mouvement

18 juillet 2022

- Prise en compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité
- Augmentation du pourcentage minimum d'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (au sens du Règlement « Taxonomie » 2020/852), à 1% (au lieu de 0% précédemment). Ainsi, la proportion d'investissement prenant en compte ces critères sera comprise entre 1% et 20% (au lieu de 0% et 20% précédemment)

Le fonds n'a pas été de manière directe impacté par la crise en Ukraine. En effet, le fonds ne détient aucun titre de sociétés Russes ou Ukrainiennes. En revanche, les différents marchés boursiers internationaux ont connu une forte hausse de la volatilité au cours de l'année 2022. Les performances du fonds étant corrélées à ces différents marchés, le fonds a également connu une hausse de sa volatilité cette année, bien que comparable à ce qui peut être observé sur des fonds similaires.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	31 846 795,84 €
BNP PAR ZCP 05-25	2 356 218,66 €
DEUT LU 2.0 11-25	1 667 579,94 €
QIAG NV 0.5 09-23	1 330 808,94 €

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	30 937 641,95 €
TOTA SE 0.5 12-22	6 652 328,48 €
EDF ZCP 09-24	5 957 095,33 €
SNAM ZCP 03-22	2 449 588,90 €

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
 - Prêts de titres : -
 - Emprunts de titres : -
 - Prises en pension : -
 - Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - Change à terme : -
 - Future : -
 - Options : -
 - Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-

-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-

Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 *Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC*

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant.

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquent, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management Europe reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management Europe (ci-après « R&Co AM Europe ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM Europe a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM Europe est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Europe Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM

- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire de situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

⁽¹⁾ : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées.

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM Europe et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM Europe est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, après prise de rendez-vous auprès du service des Ressources Humaines.

* * *

Au titre de l'année 2022, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM Europe sont les suivants :

R&Co Asset Management Europe Exercice 2022	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	146	16,90	11,06	5,85
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	36	8,08		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	<i>27</i>	<i>6,58</i>		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	<i>9</i>	<i>1,50</i>		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2022, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2022 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management Europe a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2022, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management Europe auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 45.21% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 54.79% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2022, Rothschild & Co Asset Management Europe n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR (Article 8)

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]
 - dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]
- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 92.6% d'investissements durables
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

En particulier, et en complément de ce qui précède, le produit financier promeut d'autres caractéristiques environnementales, sociales et/ ou de bonne gouvernance sur des thématiques plus spécifiques : l'intensité

carbone, la consommation d'eau, les controverses liées à la sécurité de l'information et des données, la présence de femmes aux Conseils d'Administration et les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a réalisé 92,59% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 75,02% ont contribué à un objectif environnemental, et 84,59% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données disponibles MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 6,82%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 30/12/2022, le produit a réalisé 0,00% de son actif net dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 0,00% ont contribué à un objectif environnemental, et 0,00% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des PAI obligatoires est réalisée au sein des différents pans de la démarche durable de la société de gestion : à travers le socle commun d'exclusions de la société de gestion, la méthodologie d'analyse ESG et financière combinée, les exigences durables au niveau des portefeuilles, la politique d'engagement et de gestion des controverses ainsi que la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG.

Nous portons une attention plus particulière aux déclarations des entreprises sur les PAI 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi qu'au PAI 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management Europe concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés
 - Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
 - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

- o Emetteurs souverains :
 - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	4255,18	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	5704,35	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	5704,35	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	5704,35	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	44,95	TCO2/ MEUR

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	60,25	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	60,25	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	60,25	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	587,23	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,53	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	73,54	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,18	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	3,95	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,01	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	3,81	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	2,93	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,29	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	0	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,07	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	39,55	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	11,55	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	41,52	%
14. Exposition à des armes	Exposition à des armes controversées	0	%

controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	(mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)		
15. Intensité de GES	Intensité de GES	0	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	39,9	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,17	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

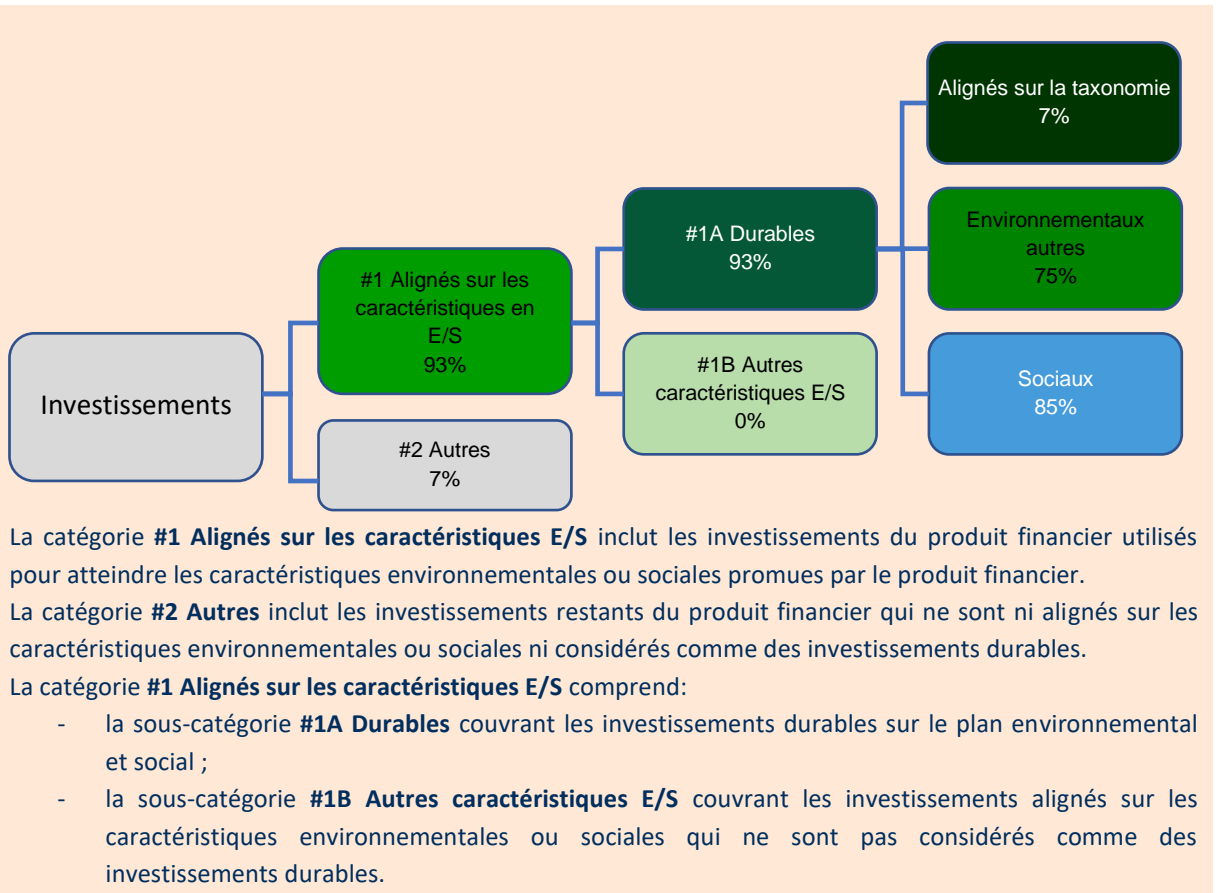
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sika Ag 0.15 06/05/25 CV	Construction	4,45%	Suisse
Cellnex Telecom Sa 0 1/2 07/05/28 CV	Télécommunications	3,88%	Espagne
Stmicroelectronics Nv 0 08/04/25 CV	Technologie	3,84%	France
Safran Sa 0 7/8 05/15/27 CV	Biens & Services Industriels	3,72%	France
Prysmian Spa 0 02/02/26 CV	Biens & Services Industriels	3,45%	Italie
Amadeus It Group Sa 1 1/2 04/09/25 CV	Technologie	3,27%	Espagne
RMM Court Terme C	Autres	3,24%	Zone euro
Atos Se 0 11/06/24 CV	Technologie	3,09%	France
Umicore Sa 0 06/23/25 CV	Chimie	3,03%	Belgique
Schneider Electric Se 0 06/15/26 CV	Biens & Services Industriels	2,87%	France
Edenred 0 06/14/28 CV	Biens & Services Industriels	2,76%	France
Just Eat Takeaway 2 1/4 01/25/24 CV	Distribution	2,67%	Pays-Bas
Zalando Se 0 5/8 08/06/27 CV	Distribution	2,59%	Allemagne
Leg Immobilien Se 0 7/8 09/01/25 CV	Immobilier	2,50%	Allemagne
Accor Sa 0.7 12/07/27 CV	Loisir-Voyage	2,47%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Santé	6,90%
Alimentation	1,40%
Technologie	9,40%
Distribution	17,30%
Liquidités & Autres	3,40%
Biens & Services Industriels	23,10%
Chimie	4,80%
Banque	2,30%
Biens personnels & Ménagers	3,60%
Télécommunications	4,30%
Services Publics	3,50%
Loisir-Voyage	5,40%
Construction	4,50%
Automobile	4,30%
Immobilier	5,80%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

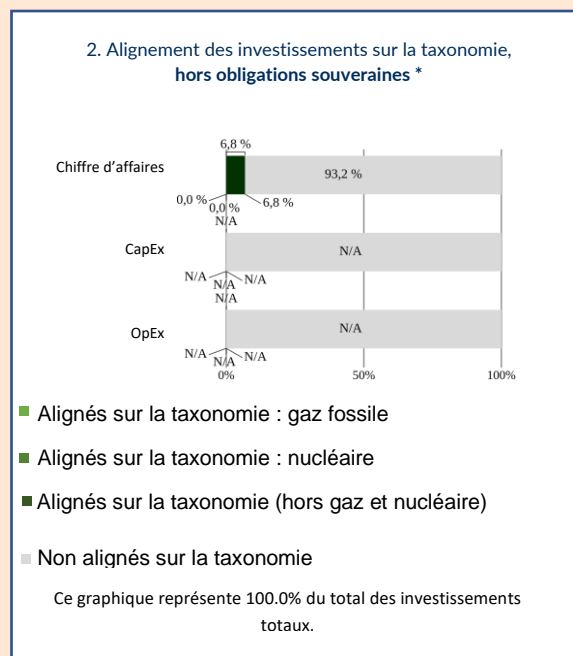
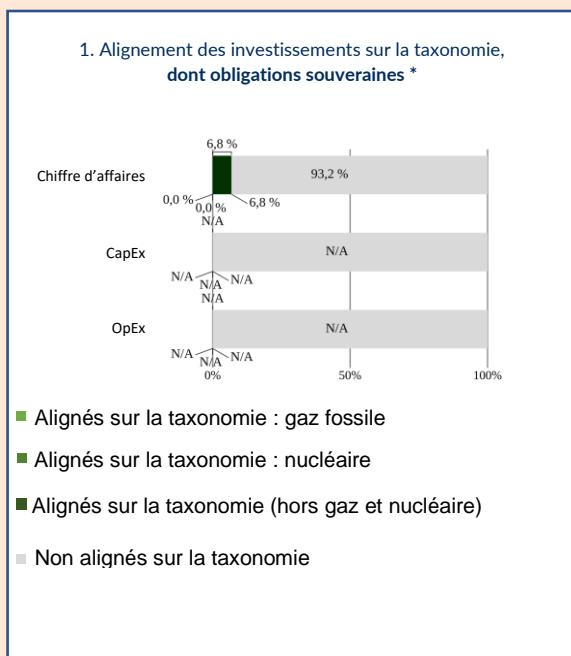
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Par manque de données sur l'exercice, la répartition entre les CapEx et les OpEx, et entre le nucléaire et le gaz fossile, n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Par manque de données, nous ne disposons pas de la répartition entre les différents types d'activités pour l'exercice.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 75,02% de l'actif net.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 84,59% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier.

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire pour lesquelles nous prenons en compte la notation ESG de la banque dépositaire. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG et dont nous disposons de la transparence complète.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



R-co 4Change Convertibles Europe

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7,5**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6,9**

Taux de couverture

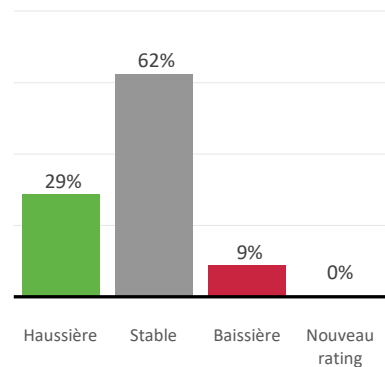
Nombre de titres détenus **50**

Nombre de titres notés **48**

98%

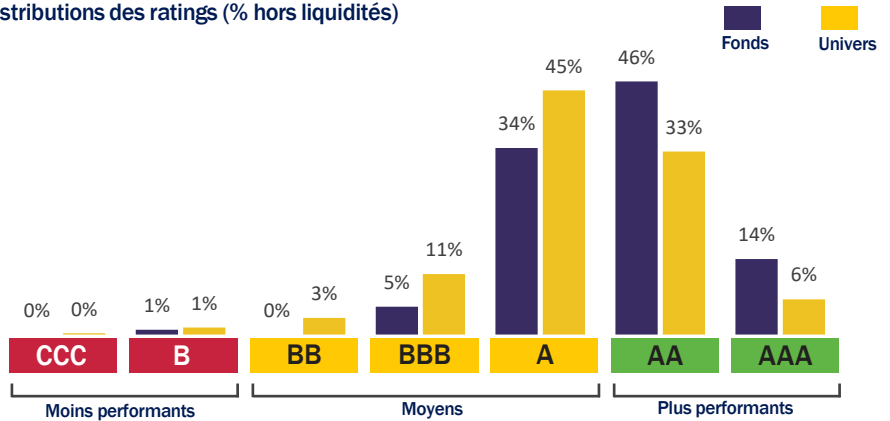
% de l'actif net total du portefeuille

Evolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

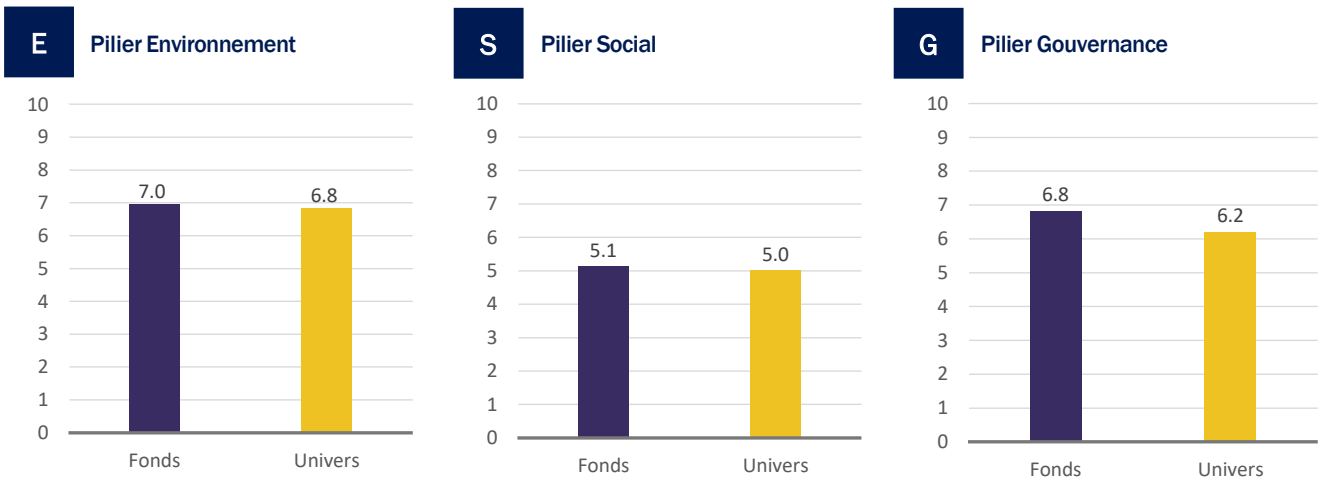
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteurs	Poids	Non Noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Energie	0.0%	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériaux de base	4.8%	1.8%	-	-	-	-	-	-	3.0%
Services aux collectivités	3.9%	-	-	-	-	-	2.3%	1.2%	0.5%
Industrie	23.2%	-	-	-	-	4.5%	5.8%	10.0%	2.9%
Services aux consommateurs	22.9%	-	-	0.9%	-	-	11.7%	8.5%	1.9%
Télécommunications	4.3%	-	-	-	-	-	4.3%	-	-
Santé	6.9%	-	-	-	-	0.4%	6.5%	-	-
Technologie	12.5%	-	-	-	-	-	-	9.2%	3.3%
Financières	11.3%	1.0%	-	-	-	-	1.5%	8.7%	-
Biens de consommation	6.9%	-	-	-	-	-	1.0%	4.0%	1.9%
OPCVM	3.2%	-	-	-	-	-	-	3.2%	-
Souverains	0.0%	-	-	-	-	-	-	-	-

Comparaison des notes ESG par pilier





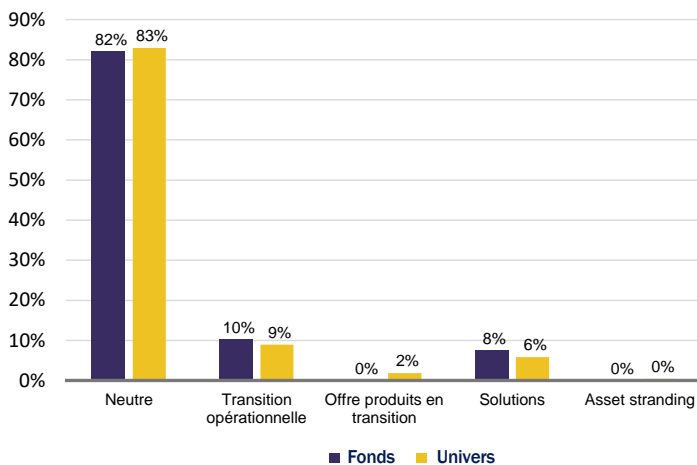
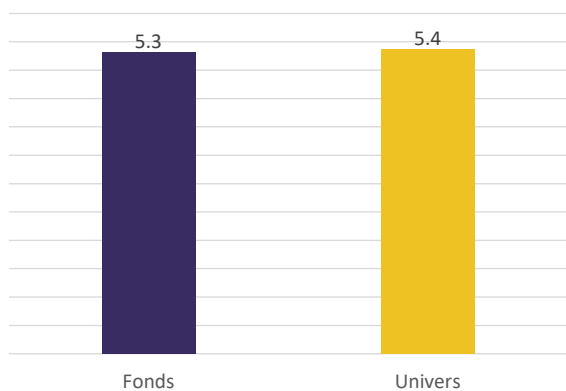
Transition vers une économie bas carbone

Taux de couverture :

98%

Score de transition vers une économie bas carbone

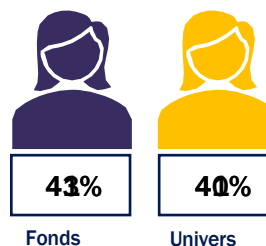
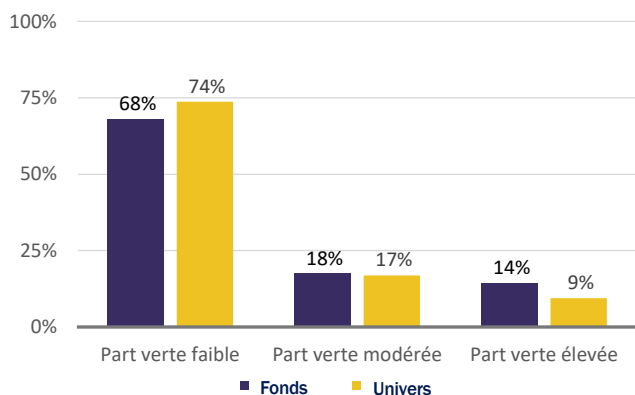
Répartition des émetteurs par catégories de transition



Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte

Représentation des femmes au conseil d'administration



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Veolia Environnement SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

1 070

Note Pilier Environnement (/10)

5,4

Emissions (t CO2 / an)

30 500 000

> Le business modèle contribue à la réduction de l'intensité carbone des activités de ses clients grâce à la gestion des déchets et leur recyclage. Le rachat de Suez permet d'accélérer dans ce domaine.

> De nombreuses initiatives pour encadrer le risque carbone :

- Rémunération du CEO liée à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions carbone.
- Engagement pour réduire les émissions carbone de 100Mt et augmenter les émissions évitées de 50Mt 2020 vs. 2015.
- Objectif de réduction de 22% de ses émissions CO2 en absolu scope 1 & 2 d'ici 2034 comparé à 2018. Cet objectif a été validé par SBTi.
- Objectif d'économie de 15Mt de CO2 à horizon 2023 chez ses clients

- Les activités utilisant du charbon représentent moins de 3% du CA et 1/3 des émissions directes. Veolia s'engage à ne pas développer ou acquérir de nouvelles activités utilisant du charbon.

- L'entreprise a établi un nouveau plan d'action de 3 ans (2020-2023) pour permettre d'atteindre ses objectifs avec la modernisation et la diversification des activités liées aux réseaux d'énergie (transformation des réseaux de chaleur au charbon par l'utilisation d'énergies vertes, déploiement de nouveaux services aux réseaux électriques, développement de mini réseaux de chaleur ou de froid) : 400M€ de capex dédiés entre 2020 et 2023 à la conversion de toutes les centrales de cogénération au charbon à horizon 2030. 1.2Md€ de capex au total d'ici 2023.

- Le groupe souhaite également généraliser les procédés de captage du méthane : la société s'est fixée de capter 55% du méthane sur ses sites à horizon 2023 et dépasse l'objectif depuis 2020 (56,3% en 2021)

> Le groupe a rejoint l'initiative SBTi en 2019 et s'est fixé de nouveaux objectifs en sept 2021 en ligne avec une trajectoire sensiblement sous les 2°C (-22% à horizon 2034 vs. 2018). En août 2021, Veolia va plus loin et s'engage sur 1,5°C. Le groupe vise le Net Zero en 2050.

> Solvay et Veolia ont annoncé la création d'un consortium d'économie circulaire afin de proposer des solutions pour mieux gérer les métaux utilisés dans les batteries de véhicules électriques (le nombre de ces véhicules devrait passer de 8M à 116M d'ici 2030 vs. 2020)

> L'acquisition de Suez, principal concurrent de Veolia, permet à ce dernier de devenir le leader mondial de la transformation écologique avec 4 à 5% de part de marché mondial (objectif de devenir un leader du "Green Deal" européen, développement de nouvelles solutions de traitement de la pollution de l'eau, d'énergies alternatives propres, recyclage des batteries au lithium etc.). L'intégration de Suez améliore le profil moyen car Suez n'a pas d'activité Énergie (et donc pas de charbon). Le poids du charbon va diminuer à 2% du CA (vs 3%). En revanche, les émissions de CO2 augmentent car Suez a une activité de mise en décharge qui produit du méthane (47% des émissions Scope 1&2 de Suez). Cela est transitoire, car une part importante de ces activités sera revendue pour raisons de concurrence. Ainsi, il est raisonnable de considérer que l'intensité carbone du futur groupe sera inférieure à celle de Veolia

Accor SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

897

Note Pilier Environnement (/10)

6

Emissions (t CO2 / an)

1 978 000

> Accor a une exposition moyenne au risque d'émissions de carbone, cependant 81% de ses opérations sont situées dans des régions où la réglementation sur les émissions de carbone se durcit (France et l'Europe du Nord).

> Le groupe est en bonne voie pour atteindre les objectifs actuels en matière d'émissions de GES.

> Membre SBTi depuis décembre 2019 avec l'objectif (certifié) de réduire de 46 % les émissions carbone du scope 1 et 2 et de 28% pour le scope 3 (incl. biens et services achetés, du carburant et des activités liées à l'énergie et des franchises) d'ici 2030 vs. 2019

> Les objectifs cités ci-dessus sont cohérents avec les réductions nécessaires pour limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici 2030.

> L'entreprise s'est également engagée à atteindre un objectif net zéro à l'horizon 2050, pas encore certifié par SBTi. Accor a été le premier groupe hôtelier international à s'engager à long terme à décarboniser l'ensemble de ses activités.

> Membre du CDP, Accor a reçu la note A- en 2022 (inchangée vs. 2021-2020), dans la catégorie changement climatique et B dans la sécurité de l'eau (stable vs. 2021).

> Accor tente de diminuer son exposition au risque de stress hydrique :

> Activités hôtelières qui consomment une grande quantité d'eau pouvant créer des coûts supplémentaires

> Empreinte de l'eau concentrée dans le scope 3 du groupe (i.e. 68% dans le scope 3), notamment du fait des achats de biens alimentaires pour les bars et restaurants des hôtels

> La mise en place de technologies économes en eau (i.e. régulateurs de débit) et l'utilisation de sources d'eau alternatives

> Communication sur ses performances en matière d'eau, bien que les informations que le groupe publie ne couvrent que 40% de ses propriétés

> La plus faible intensité de consommation d'eau (268 litres par chambre et par nuit en 2018) parmi ses pairs, malgré une consommation moyenne d'eau sur trois ans parmi la plus élevée de l'industrie (7 617 m3/USD millions de ventes vs. 4 618 pour le secteur)

> Membre du « Sustainable Hospitality Alliance », organisation internationale qui fédère les groupes hôteliers engagés en faveur du développement durable.

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Deutsche Lufthansa AG

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

831

Note Pilier Environnement (/10)

8,3

Emissions (t CO₂ / an)

13 962 816

Objectifs de réduction

> L'exposition au risque carbone du groupe est élevé. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les émissions de CO₂ dues au trafic aérien représentent actuellement environ 3 % des émissions mondiales de carbone dues à la combustion de combustibles fossiles.

> Lufthansa par la nature de son activité de transport aérien est exposé significativement aux politiques visant à réduire les émissions de CO₂ peuvent affecter les activités de l'entreprise, ainsi que sa réputation auprès des consommateurs et des investisseurs conscients du climat.

> Deutsche Lufthansa AG obtient la note E de 8.3/ 10 chez MSCI. Le groupe est également noté B par CDP (Climate Change 2022).

> L'Association internationale du transport aérien (IATA) a adopté en octobre 2021 une résolution pour l'aviation mondiale qui engage le secteur mondial de l'aviation (les compagnies aériennes membres de l'IATA) à réduire ses émissions nettes de carbone à zéro d'ici 2050. Le groupe Lufthansa soutient les objectifs de protection du climat du secteur de l'aviation.

> En novembre 2021, le groupe Lufthansa a précisé ses objectifs de réduction des émissions pour 2023 conformément au guide du secteur de l'aviation de la Science-based Targets Initiative (SBTi).

> Le renouvellement de la flotte est actuellement le principal moteur de la réduction des émissions de CO₂ des opérations aériennes. Le groupe Lufthansa investit en permanence dans des technologies d'avions (Airbus A220-300, d'A320neo, d'A321neo et de Boeing 777F) et de moteurs modernes et économes en carburant, qui représentent l'élément le plus important pour réduire les émissions de CO₂ des opérations aériennes

> Le Groupe s'est engagé auprès des fournisseurs de carburant pour avion à produire davantage de Sustainable Aviation Fuels (SAF) et à optimiser la logistique durable. Le kérosène représente 99 % des émissions sur le scope 1 et 65 % sur le scope 3.

> Un nouveau revêtement de surface a été développé conjointement par Lufthansa Technik et BASF Coatings GmbH. Ce film fonctionnel, appelé AeroSHARK, ou peau de requin en raison de ses nervures microscopiques, réduit la traînée de tout avion. Pour 500 mètres carrés de revêtement AeroSHARK sur un Boeing 747-400 permet d'économiser plus de 300 tonnes de carburant par an sur les vols réguliers, ce qui se traduit par plus de 900 tonnes d'émissions de CO₂.

International Consolidated Airlines

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

1 296

Note Pilier Environnement (/10)

2,5

Emissions (t CO₂ / an)

10 959 200

Objectifs de réduction

> L'exposition au risque carbone est relativement élevée. International Airlines Group (IAG) présente un risque carbone en raison de l'impact environnemental négatif de ses activités aériennes sur le climat. Les vols aériens sont responsables des fortes émissions de gaz à effet de serre, notamment du dioxyde de carbone (CO₂), ce qui contribue au réchauffement climatique.

> Le risque carbone pour IAG peut inclure la pression croissante des consommateurs, des investisseurs et des gouvernements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie aérienne, ainsi que la possibilité de nouvelles réglementations plus strictes sur les émissions de CO₂. La compagnie peut également faire face à des coûts supplémentaires liés à la nécessité d'adopter des technologies plus propres et des pratiques plus durables.

> Premier groupe européen de compagnies aériennes à s'engager à utiliser 10 % de carburant durable pour l'aviation d'ici 2030.

> British Airways a effectué un "vol parfait" de Londres à Glasgow à bord d'un Airbus A320neo économe en carburant, dont les émissions ont été réduites de 62 % par rapport à un vol similaire effectué il y a dix ans, grâce à un mélange de 35 % de SAF et à l'optimisation de l'efficacité au sol et en vol.

> IAG a joué un rôle déterminant dans la mise en place de coalitions industrielles aux niveaux national, régional et mondial pour fixer des objectifs climatiques zéro.

> La chaîne d'approvisionnement du Groupe couvre environ 13 272 fournisseurs dans toutes les catégories. En travaillant avec les fournisseurs de carburant, l'entreprise visera un niveau d'émissions nettes nulles (Scope 3) d'ici 2050, et une réduction de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2019. En 2021, les émissions de portée 3 représentent 23 % des émissions totales de CO total de l'IAG et 68 % des émissions de portée 3 sont liées au carburant et à l'énergie.

> L'entreprise utilise les grammes de CO₂ par passager-kilomètre (gCO₂/pkm) comme mesure de l'efficacité énergétique des vols, mesure standard du secteur. Elle montre une amélioration de 11% entre 2020 et 2021 véhiculé par une reprise des coefficients de remplissage passagers, bien que les coefficients de remplissage moyens restent inférieurs aux niveaux de 2019.

> Le rendement énergétique moyen du groupe devrait être inférieur à 90 g de CO₂/pkm en 2022 et en bonne voie pour atteindre l'objectif de 80 g de CO₂/pkm en 2025.

> De plus, IAG soutient activement le développement de carburants durables pour l'aviation et travaille avec les gouvernements pour développer des politiques favorisant une croissance durable de l'industrie aérienne.

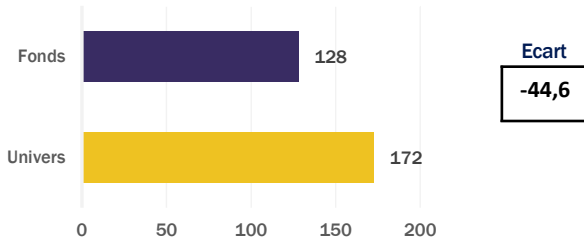
Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Indicateurs impacts

E Thème environnemental

Intensité Carbone (tCO2/MCA€) **

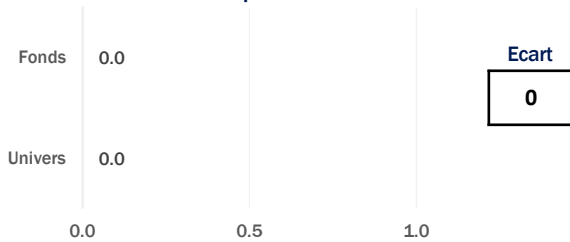


Taux de couverture du portefeuille* : 97%

Taux de couverture de l'univers : 90%

S Thème social

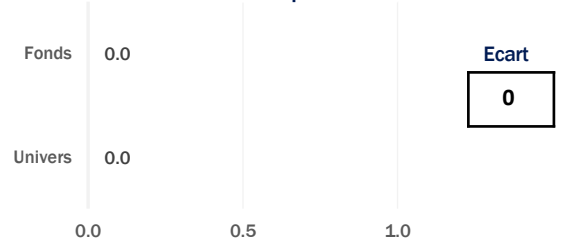
Nbre Controverses Sévères des données privées



Taux de couverture du portefeuille* : 95%

Taux de couverture de l'univers : 78%

Nbre Controverses Très Sévères des données privées

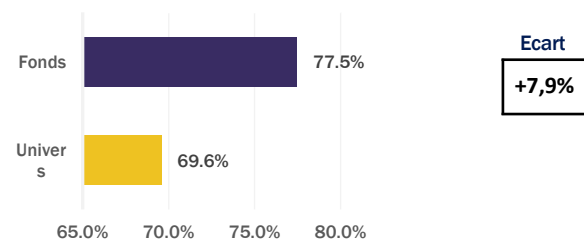


Taux de couverture du portefeuille* : 95%

Taux de couverture de l'univers : 78%

G Thème gouvernance

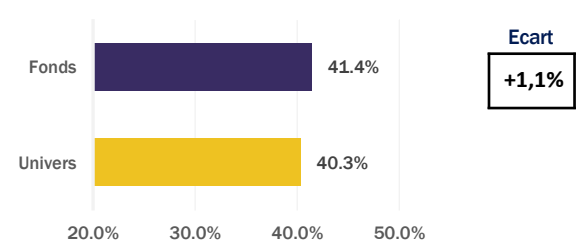
% Signataires UNGC



Taux de couverture du portefeuille* : 93%

Taux de couverture de l'univers : 86%

Représentation des femmes au conseil d'administration **



Taux de couverture du portefeuille* : 98%

Taux de couverture de l'univers : 91%

Fonds Univers

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

(*) % de l'actif net total

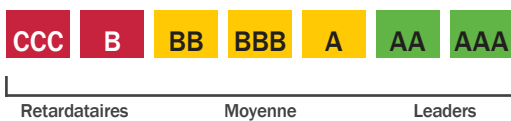
(**) Indicateurs de performance à battre du portefeuille



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

- Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires
- Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires
- Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites. Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

• Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages. Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »
- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

• Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

R-co 4Change Convertibles Europe

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 30 décembre 2022

R-co 4Change Convertibles Europe

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 30 décembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV R-co 4Change Convertibles Europe et en application des dispositions prévues par l'article L 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 30 décembre 2022 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la SICAV. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 24 février 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV COT	P.R.U EN DEVISE		DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET
			EXPR.	QUANTITE		ET EXPR.	COURS				<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	

I - Obligations & Valeurs assimilées

Obligations & valeurs assimilées négociés sur un marché réglementé

Obligations convertibles négo. sur un marché regl.

DEVISE VALEUR : CHF FRANC SUISSE

CH1105195684	DUFER ON 0.75 03-26	(DEM) 300326	2,400,000.	M	CHF	98.4417	% 30/12/22	84.2505	4	2,201,744.07	2,052,419.87	4,709.10	-154,033.30	2.00
CH0413990240	SIKA AG 0.15 06-25	(DEM) 050625	3,580,000.	M	CHF	112.9667	% 30/12/22	125.8435	4	3,640,246.80	4,565,598.23	3,142.10	922,209.33	4.45

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : CHF FRANC SUISSE

CUMUL (EUR) 5,841,990.87 6,618,018.10 7,851.20 768,176.03 6.45

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0013521085	ACCOR 0.7 12-27	(UST) 071227	61,000.	P	EUR	52.0647	M 30/12/22	41.558	4	3,175,946.94	2,535,038.00	1,294.76	-642,203.70	2.47
DE000A2LQRW5	ADID AG 0.05 09-23	(366) 120923	1,200,000.	M	EUR	110.2058	% 30/12/22	98.095	4	1,322,469.09	1,177,325.75	185.75	-145,329.09	1.15
XS2154448059	AMAD CM 1.5 04-25	(UST) 090425	3,000,000.	M	EUR	126.908	% 30/12/22	111.385	4	3,807,240.91	3,352,181.87	10,631.87	-465,690.91	3.27
FR0013284130	ARCH OBLI ZCP 03-23	(999) 310323	900,000.	M	EUR	125.0613	% 30/12/22	117.135	4	1,125,551.76	1,054,215.00	0.00	-71,336.76	1.03
FR0013457942	ATOS SE ZCP 11-24	(999) 061124	3,900,000.	M	EUR	117.0987	% 30/12/22	81.293	4	4,566,848.62	3,170,427.00	0.00	-1,396,421.62	3.09
XS2341843006	BARC BK ZCP 01-25	(999) 240125	300,000.	M	EUR	110.	% 30/12/22	99.469	4	330,000.00	298,407.00	0.00	-31,593.00	0.29
FR00140080H3	BNP PAR ZCP 05-25	(999) 130525	2,100,000.	M	EUR	112.1672	% 30/12/22	113.4545	4	2,355,512.00	2,382,544.50	0.00	27,032.50	2.32
XS2021212332	CELL TE 0.5 07-28	(366) 050728	4,000,000.	M	EUR	120.2627	% 30/12/22	99.125	4	4,810,506.87	3,974,972.60	9,972.60	-845,506.87	3.88
XS1750026186	CELL TE 1.5 01-26	(366) 160126	400,000.	M	EUR	111.7471	% 30/12/22	116.8875	4	446,988.58	473,336.30	5,786.30	20,561.42	0.46
DE000A3H2UK7	DEUT LU 2.0 11-25	(UST) 171125	2,000,000.	M	EUR	104.764	% 30/12/22	106.947	4	2,095,280.00	2,144,133.37	5,193.37	43,660.00	2.09
DE000A2G87D4	DEUT PO 0.05 06-25	(366) 300625	1,500,000.	M	EUR	96.5859	% 30/12/22	95.582	4	1,448,788.24	1,433,773.15	43.15	-15,058.24	1.40
XS2339426004	DIASORIN ZCP 05-28	(999) 050528	1,900,000.	M	EUR	100.	% 30/12/22	87.525	4	1,900,000.00	1,662,975.00	0.00	-237,025.00	1.62
FR0014003YP6	EDENRED ZCP 06-28	(999) 140628	43,148.	P	EUR	63.6761	M 30/12/22	65.6215	4	2,747,496.80	2,831,436.48	0.00	83,939.68	2.76
FR001400AFJ9	ELIS EX 2.25 09-29	(366) 220929	800,000.	M	EUR	100.	% 30/12/22	107.366	4	800,000.00	864,007.45	5,079.45	58,928.00	0.84
XS0997539274	ESP SANT 3.125 18 CV	(UST) 021218	4,700,000.	M	EUR	106.2537	% 06/10/17	0.	R	4,993,925.00	0.00	0.00	-4,993,925.00	0.00
FR0014002J02	FNAC DA 0.25 03-27	(366) 230327	22,000.	P	EUR	82.5797	M 30/12/22	65.8135	4	1,816,752.49	1,447,897.00	3,443.22	-372,298.71	1.41
BE6339419812	GROU BR 2.125 11-25	(366) 291125	400,000.	M	EUR	102.875	% 30/12/22	102.057	4	411,500.00	409,043.07	815.07	-3,272.00	0.40
DE000A289DA3	HELL SE 0.75 05-25	(UST) 130525	1,400,000.	M	EUR	113.0311	% 30/12/22	86.352	4	1,582,436.00	1,210,407.28	1,479.28	-373,508.00	1.18
XS2557565830	IBER FI 0.8 12-27	(EXA) 071227	500,000.	M	EUR	100.9	% 30/12/22	99.8685	4	504,500.00	499,638.39	295.89	-5,157.50	0.49
XS1500463358	INDR SI 1.25 10-23	(UST) 071023	1,600,000.	M	EUR	97.4043	% 30/12/22	98.809	4	1,558,468.72	1,585,779.16	4,835.16	22,475.28	1.55
XS2343113101	INTL CO 1.125 05-28	(UST) 180528	1,200,000.	M	EUR	98.8125	% 30/12/22	73.3325	4	1,185,750.00	881,705.47	1,715.47	-305,760.00	0.86
XS2296021798	JUST EA 0.625 02-28	(UST) 090228	2,000,000.	M	EUR	92.8898	% 30/12/22	66.126	4	1,857,795.00	1,327,513.21	4,993.21	-535,275.00	1.29
XS1940192039	JUST EA 2.25 01-24	(UST) 250124	2,800,000.	M	EUR	119.5414	% 30/12/22	96.7505	4	3,347,160.00	2,736,747.70	27,733.70	-638,146.00	2.67
FR0014005A04	KORIAN 1.875 PERP	(999) 311299	76,558.	P	EUR	44.28	M 30/12/22	28.3735	4	3,389,988.24	2,172,218.41	19,825.33	-1,237,595.16	2.12
XS2198575271	LAGF SC 2.0 07-25	(366) 020725	900,000.	M	EUR	124.93	% 30/12/22	108.484	4	1,124,370.00	985,479.29	9,123.29	-148,014.00	0.96
DE000A2GSDH2	LEG IMM 0.875 09-25	(UST) 010925	2,800,000.	M	EUR	119.829	% 30/12/22	91.453	4	3,355,210.74	2,569,076.27	8,392.27	-794,526.74	2.50
DE000A2YPE76	MTU AER 0.05 03-27	(366) 180327	1,300,000.	M	EUR	87.3715	% 30/12/22	91.4145	4	1,135,830.00	1,188,906.72	518.22	52,558.50	1.16
FR0013515707	NEOEN 2.0 06-25	(EUR) 020625	12,000.	P	EUR	49.5357	M 30/12/22	49.6765	4	594,428.80	596,118.00	862.40	826.80	0.58
FR001400CMS2	NEOEN 2.875 09-27	(UST) 140927	600,000.	M	EUR	104.345	% 30/12/22	101.217	4	626,070.00	612,591.36	5,289.36	-18,768.00	0.60
XS2161819722	NEXI 1.75 04-27	(UST) 240427	2,500,000.	M	EUR	115.4017	% 30/12/22	85.1375	4	2,885,042.00	2,136,971.15	8,533.65	-756,604.50	2.08
XS2305842903	NEXI ZCP 02-28	(999) 240228	800,000.	M	EUR	100.015	% 30/12/22	72.2125	4	800,120.00	577,700.00	0.00	-222,420.00	0.56
FR0013321429	NEXITY 0.25 03-25	(EUR) 020325	18,060.	P	EUR	61.9702	M 30/12/22	58.868	4	1,119,182.67	1,063,156.08	1,019.81	-57,046.40	1.04
FR0014002ZE9	NEXITY 0.875 04-28	(365) 190428	30,000.	P	EUR	59.81	M 30/12/22	43.902	4	1,794,300.00	1,317,060.00	3,097.01	-480,337.01	1.28
XS2240512124	OLIV CAPI ZCP 12-23	(999) 291223	1,100,000.	M	EUR	105.7759	% 30/12/22	104.745	4	1,163,535.00	1,152,195.00	0.00	-11,340.00	1.12
FR0013418795	ORPEA 0.375 05-27	(366) 170527	13,000.	P	EUR	151.0958	M 30/12/22	34.5095	4	1,964,244.99	448,623.50	4,441.66	-1,520,063.15	0.44
XS2276552598	PIRELLI C ZCP 12-25	(999) 221225	2,300,000.	M	EUR	108.294	% 30/12/22	93.9995	4	2,490,761.04	2,161,988.50	0.00	-328,772.54	2.11
XS2294704007	PRYS 0.0 02-26	(366) 020226	3,400,000.	M	EUR	103.9544	% 30/12/22	104.0195	4	3,534,450.00	3,536,663.00	0.00	2,213.00	3.45

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET
									<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL	
DE000A3E44N7 RAG STIF ZCP 06-26		(999) 170626	2,000,000.	M EUR	102.2964	% 30/12/22	90.435	4	2,045,928.20	1,808,700.00	0.00	-237,228.20	1.76
FR0013513041 SAFRAN 0.875 05-27		(366) 150527	29,000.	P EUR	127.4566	M 30/12/22	131.397	4	3,696,242.22	3,810,513.00	17,230.44	97,040.34	3.72
FR00140000G2 SCHN EL 0.0 06-26		(366) 150626	16,000.	P EUR	197.2961	M 30/12/22	184.0385	4	3,156,737.00	2,944,616.00	0.00	-212,121.00	2.87
FR0013520681 SELE SARL ZCP 06-25		(999) 250625	8.	P EUR	117.6639	% 30/12/22	94.9275	4	941,311.38	759,420.00	0.00	-181,891.38	0.74
FR0010849075 STS GROUP 8%02/16 CV		(366) 150216	340.	P EUR	3174.1906	M 24/05/22	0.	R	1,079,224.80	0.00	0.00	-1,079,224.80	0.00
DE000A3E46Y9 TAG IMM 0.625 08-26		(UST) 270826	1,300,000.	M EUR	86.9308	% 30/12/22	74.529	4	1,130,100.00	971,725.17	2,848.17	-161,223.00	0.95
FR001400DV38 UBIS EN 2.375 11-28		(366) 151128	700,000.	M EUR	101.1753	% 30/12/22	103.9895	4	708,227.00	729,976.16	2,049.66	19,699.50	0.71
BE6322623669 UMICORE ZCP 06-25		(999) 230625	3,400,000.	M EUR	107.0204	% 30/12/22	91.4295	4	3,638,695.00	3,108,603.00	0.00	-530,092.00	3.03
FR0013444148 VEOL ENVI ZCP 01-25		(999) 010125	76,800.	P EUR	31.8729	M 30/12/22	30.557	4	2,447,835.80	2,346,777.60	0.00	-101,058.20	2.29
DE000A3E4597 ZALA SE 0.625 08-27		(366) 060827	3,300,000.	M EUR	119.7765	% 30/12/22	80.319	4	3,952,625.49	2,659,003.03	8,476.03	-1,302,098.49	2.59

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO

CUMUL (EUR)

96,965,377.39

77,111,585.99

175,205.55

-20,028,996.95

75.18

DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING

XS2332692719 CORN JE 0.75 04-26		(UST) 160426	600,000.	M GBP	96.1105	% 30/12/22	58.917	4	669,188.01	399,525.11	1,100.76	-270,763.66	0.39
XS2190455811 OCAD GR 0.75 01-27		(366) 180127	2,800,000.	M GBP	106.3735	% 30/12/22	66.666	4	3,294,684.96	2,114,816.89	10,958.91	-1,190,826.98	2.06
XS2090948279 OCAD GR 0.875 12-25		(EUR) 091225	600,000.	M GBP	112.5475	% 30/12/22	77.3905	4	797,686.80	523,745.28	394.48	-274,336.00	0.51
XS2339232147 WH SMIT 1.625 05-26		(EUR) 070526	1,300,000.	M GBP	98.7923	% 30/12/22	89.3015	4	1,510,122.96	1,312,150.59	3,703.70	-201,676.07	1.28

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING

CUMUL (EUR)

6,271,682.73

4,350,237.87

16,157.85

-1,937,602.71

4.24

DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US

FR0013326204 CARREFOUR ZCP 03-24		(999) 270324	2,200,000.	M USD	92.4926	% 30/12/22	95.5595	4	1,773,516.33	1,969,837.43	0.00	196,321.10	1.92
FR0013309184 CIE GEN DE ZCP 11-23		(999) 101123	2,200,000.	M USD	96.3955	% 30/12/22	95.92	4	1,927,729.80	1,977,268.68	0.00	49,538.88	1.93
XS1682511818 QIAG NV 0.5 09-23		(EUR) 130923	1,000,000.	M USD	125.	% 30/12/22	123.311	4	1,107,028.34	1,156,840.27	1,431.51	48,380.42	1.13
XS1908221507 QIAG NV 1.0 11-24		(EUR) 131124	400,000.	M USD	126.625	% 30/12/22	118.9895	4	418,906.63	446,487.29	520.55	27,060.11	0.44
DE000A286LPO QIAGEN NV ZCP 12-27		(366) 171227	1,400,000.	M USD	101.5039	% 30/12/22	94.0245	4	1,219,800.14	1,233,397.05	0.00	13,596.91	1.20
XS2211997155 STMI NV ZCP 08-25		(999) 040825	4,000,000.	M USD	120.1494	% 30/12/22	105.182	4	4,073,944.65	3,942,169.13	0.00	-131,775.52	3.84
XS2211997239 STMI NV ZCP 08-27		(999) 040827	800,000.	M USD	112.8014	% 30/12/22	102.87	4	760,668.76	771,103.30	0.00	10,434.54	0.75

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US

CUMUL (EUR)

11,281,594.65

11,497,103.15

1,952.06

213,556.44

11.21

III - Titres d'OPCVM

OPCVM européens coordonnés et assimilables

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0007442496 RMM COURT TERME C			847.	P EUR	3918.1921	M 30/12/22	3922.12	5	3,318,708.69	3,322,035.64	0.00	3,326.95	3.24
--------------------------------	--	--	------	-------	-----------	------------	---------	---	--------------	--------------	------	----------	------

VIII - TRESORERIE

Dettes et créances

Règlements différés

DEVISE VALEUR : EUR EURO

ARDEUR Ach rgl t différé			-786,933.04	EUR	1.	30/12/22	1.		-786,933.04	-786,933.04	0.00	0.00	-0.77
--------------------------	--	--	-------------	-----	----	----------	----	--	-------------	-------------	------	------	-------

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET	
Frais de gestion													
DEVISE VALEUR : EUR EURO													
FGPFC1EUR	Frais de ges. var fig	-41.42	EUR	1.	30/12/22	1.		-41.42	-41.42	0.00	0.00	0.00	
FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe	-102,698.89	EUR	1.	30/12/22	1.		-102,698.89	-102,698.89	0.00	0.00	-0.10	
FGPVFC2EUR	Frais de Gest. Fixe	-7,484.36	EUR	1.	30/12/22	1.		-7,484.36	-7,484.36	0.00	0.00	-0.01	
FGPVFC4EUR	Frais de Gest. Fixe	-42.24	EUR	1.	30/12/22	1.		-42.24	-42.24	0.00	0.00	0.00	
FGPVFC8EUR	Frais de Gest. Fixe	-1,144.73	EUR	1.	30/12/22	1.		-1,144.73	-1,144.73	0.00	0.00	0.00	
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO													
								CUMUL (EUR)	-111,411.64	-111,411.64	0.00	0.00	-0.11
Dettes et créances													
								CUMUL (EUR)	-898,344.68	-898,344.68	0.00	0.00	-0.88
Disponibilités													
Avoirs en france													
DEVISE VALEUR : CHF FRANC SUISSE													
BQRCCHF	ROTHSCHILD MM	23,478.99	CHF	1.0481835	30/12/22	1.0127095		24,610.29	23,777.40	0.00	-832.89	0.02	
DEVISE VALEUR : EUR EURO													
BQRCEUR	ROTHSCHILD MM	-8,505.41	EUR	1.	30/12/22	1.		-8,505.41	-8,505.41	0.00	0.00	-0.01	
DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING													
BQRCGBP	ROTHSCHILD MM	449,706.03	GBP	1.14873385	30/12/22	1.12707805		516,592.54	506,853.80	0.00	-9,738.74	0.49	
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US													
BQRCUSD	ROTHSCHILD MM	48,572.52	USD	1.0139231	30/12/22	0.93698758		49,248.80	45,511.85	0.00	-3,736.95	0.04	
Avoirs en france													
								CUMUL (EUR)	581,946.22	567,637.64	0.00	-14,308.58	0.55
VIII - TRESORERIE													
								CUMUL (EUR)	-316,398.46	-330,707.04	0.00	-14,308.58	-0.32
PORTEFEUILLE : R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE (729)													
								(EUR)	123,362,955.87	102,568,273.71	201,166.66	-20,995,848.82	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 102,898,980.75

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe :	3,383.23	EUR
Frais de Gest. Fixe :	246.5	EUR
Frais de Gest. Fixe :	37.73	EUR
Frais de Gest. Fixe :	1.39	EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM :	3,383.23	EUR
FRAIS MAXIMUM :	246.5	EUR
FRAIS MAXIMUM :	1.39	EUR
FRAIS MAXIMUM :	37.73	EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0007009139 R-CO 4CH CVS E C EUR EUR		88,202,341.62	367,180.0258	240.22	85.994008348171			251.03	229.41
C2 FR0011415280 R-CO 4CH CV E IC EUR EUR		12,852,756.78	124.9509	102,862.46	12.530720349546			102,862.46	102,862.46
C4 FR0011843952 R-CO 4CH CV E P EUR EUR		63,543.47	73.0205	870.21	0.061951498831			896.32	870.21
C8 FR0013293982 R-CO 4CH CV E CL EUR EUR		1,449,631.84	5,899.8594	245.71	1.413319803452			253.08	245.71

Actif net total en EUR : 102,568,273.71

Precedente VL en date du 29/12/22 :

C1	R-CO 4CH CVS E C EUR	Prec. VL :	241.09	(EUR)	Variation :	-0.361%
C2	R-CO 4CH CV E IC EUR	Prec. VL :	103,233.1	(EUR)	Variation :	-0.359%
C4	R-CO 4CH CV E P EUR	Prec. VL :	873.35	(EUR)	Variation :	-0.360%
C8	R-CO 4CH CV E CL EUR	Prec. VL :	246.59	(EUR)	Variation :	-0.357%

VL theorique

Part	Devise	Actif theorique	Valeur liquidative theorique
C1 FR0007009139 R-CO 4CH CVS E C EUR	EUR	88,202,341.62	240.22
C2 FR0011415280 R-CO 4CH CV E IC EUR	EUR	12,852,756.78	102,862.46
C4 FR0011843952 R-CO 4CH CV E P EUR	EUR	63,543.47	870.21
C8 FR0013293982 R-CO 4CH CV E CL EUR	EUR	1,449,631.84	245.71

Actif theorique total en EUR : 102,568,273.71 (Sens collecte : EQU)

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Fiscalite de l'epargne : poids et statuts des parts du portefeuille

Type reporting : TIBR Revenu taxable pour résidents Belges

Poids officiels et statuts en date du 01/05/22 :

Poids DD : 98.58 Statut DD : I

Poids DI : 99.81 Statut DI : M

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 30/12/22

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

PORTEFEUILLE : 729 R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

COURS DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		variation	
Cours EUR en CHF :	0.98745	cotation :	30/12/22	0.	0.98505	cotation :	29/12/22	0.24364
Cours EUR en GBP :	0.88725	cotation :	30/12/22	0.	0.8849	cotation :	29/12/22	0.26557
Cours EUR en USD :	1.06725	cotation :	30/12/22	0.	1.06665	cotation :	29/12/22	0.05625

COURS INVERSES DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		
Cours CHF en EUR :	1.0127095042	cotation :	30/12/22	0.	1.0151768945	cotation :	29/12/22
Cours GBP en EUR :	1.1270780501	cotation :	30/12/22	0.	1.1300711944	cotation :	29/12/22
Cours USD en EUR :	0.9369875849	cotation :	30/12/22	0.	0.9375146486	cotation :	29/12/22

R-co 4Change Convertibles Europe

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

R-co 4Change Convertibles Europe

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co 4Change Convertibles Europe constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE

COMPTES ANNUELS

30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	102 898 980,75	144 384 476,93
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	99 576 945,11	140 961 054,98
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	99 576 945,11	140 961 054,98
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 322 035,64	3 423 421,95
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 322 035,64	3 423 421,95
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	576 143,05	40 946,24
Liquidités	576 143,05	40 946,24
TOTAL DE L'ACTIF	103 475 123,80	144 425 423,17

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	104 009 263,36	138 968 078,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-860 753,40	6 215 443,25
Résultat de l'exercice (a,b)	-580 236,25	-942 312,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	102 568 273,71	144 241 209,30
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	898 344,68	179 431,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	898 344,68	179 431,99
COMPTES FINANCIERS	8 505,41	4 781,88
Concours bancaires courants	8 505,41	4 781,88
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	103 475 123,80	144 425 423,17

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 205,00	6 603,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées	900 530,16	824 061,47
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	911 735,16	830 665,23
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 925,19	2 059,44
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 925,19	2 059,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	909 809,97	828 605,79
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 508 534,61	1 750 406,51
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-598 724,64	-921 800,72
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	18 488,39	-20 511,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-580 236,25	-942 312,58

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion (AIFM fees)	Actif net	Parts C EUR, C CHF H : 1.40% maximum Part IC EUR et IC CHF H: 0.70% maximum Parts CL EUR : 0.95% maximum Parts P EUR 2 et P CHF H : 0.80% maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum : - frais de gestion - commissions : - souscription : - rachat	Actif net	Non applicable
4	Prestataires percevant des commissions de mouvements : Dépositaire : entre 0 % et 50 % Société de Gestion : entre 50 % et 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	0.03% sur les obligations françaises et étrangères 0,30% sur les Actions et les Obligations convertibles françaises 0.40% sur les Actions et les Obligations convertibles étrangères 0.50% de la prime sur les options sur actions et indices actions 30 € par contrat sur les futures en euro 60 € par contrat sur les futures hors euro 0,20 € par lot sur les options 100 € par transaction sur les swaps de taux
5	Commission de surperformance	Actif net	Parts C EUR, IC EUR, C CHF H, IC CHF H, P EUR, et P CHF H : 15% de la surperformance annuelle nette de frais du FCP par rapport à celle de l'indice Refinitiv Europe CB (EUR) coupons réinvestis, selon la méthodologie décrite ci-dessous (*). Parts CL EUR : Néant

Commission de surperformance :

L'OPCVM utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence.

Il veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) de l'OPCVM par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence Refinitiv Europe CB (EUR) coupons réinvestis et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM (coupons réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif de l'OPCVM :
 - (i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices ;
 - (ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices ;
 - (iii) ou à défaut, au 1er janvier 202 ;
- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de l'OPCVM (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 15% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de l'OPCVM et le fonds de référence, est prélevée.

Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque l'OPCVM a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sousperformance (actif de l'OPCVM inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats de parts durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à celle de l'indicateur de référence, les porteurs de l'OPCVM sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Swing pricing

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

A compter du 1er avril 2015 : Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	144 241 209,30	161 648 411,94
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	23 656 733,55	31 616 439,08
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-39 574 491,77	-52 494 768,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 629 609,21	8 494 375,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 890 942,67	-1 440 028,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	167 415,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-18 200,00	-316 803,69
Frais de transactions	-24 693,55	-44 996,01
Différences de change	1 619 941,68	2 262 974,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-24 472 117,40	-5 007 079,41
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-23 049 700,89	1 422 416,51
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 422 416,51	-6 429 495,92
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	277 120,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	277 120,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-598 724,64	-921 800,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	102 568 273,71	144 241 209,30

(*) 31/12/2021 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(**) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	99 576 945,11	97,08
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	99 576 945,11	97,08
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	99 576 945,11	97,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576 143,05	0,56
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 505,41	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	8 103 623,86	7,90	42 176 121,04	41,12	32 957 635,43	32,13	16 339 564,78	15,93
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	576 143,05	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 505,41	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	11 497 103,15	11,21	6 618 018,10	6,45	4 350 237,87	4,24	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	45 511,85	0,04	23 777,40	0,02	506 853,80	0,49	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	786 933,04
	Frais de gestion fixe	111 370,22
	Frais de gestion variable	41,42
TOTAL DES DETTES		898 344,68
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-898 344,68

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	86 098,1121	23 164 647,14
Parts rachetées durant l'exercice	-76 751,5555	-19 613 452,74
Solde net des souscriptions/rachats	9 346,5566	3 551 194,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	367 180,0258	
Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-15 178,4758	-3 849 698,40
Solde net des souscriptions/rachats	-15 178,4758	-3 849 698,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 899,8594	
Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	4,0000	492 086,41
Parts rachetées durant l'exercice	-145,4747	-15 755 271,88
Solde net des souscriptions/rachats	-141,4747	-15 263 185,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	124,9509	
Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-355,0000	-356 068,75
Solde net des souscriptions/rachats	-355,0000	-356 068,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73,0205	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 328 324,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	41,42
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	35 934,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	143 430,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	804,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 322 035,64
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	3 322 035,64
Total des titres du groupe			3 322 035,64

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-580 236,25	-942 312,58
Total	-580 236,25	-942 312,58

	30/12/2022	31/12/2021
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-586 616,16	-854 350,89
Total	-586 616,16	-854 350,89

	30/12/2022	31/12/2021
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 768,13	-23 073,54
Total	-2 768,13	-23 073,54

	30/12/2022	31/12/2021
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 169,30	-63 644,78
Total	9 169,30	-63 644,78

	30/12/2022	31/12/2021
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-21,26	-1 243,37
Total	-21,26	-1 243,37

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-860 753,40	6 215 443,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-860 753,40	6 215 443,25

	30/12/2022	31/12/2021
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-740 652,68	4 505 642,00
Total	-740 652,68	4 505 642,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 137,19	269 556,79
Total	-12 137,19	269 556,79

	30/12/2022	31/12/2021
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-107 431,93	1 420 903,41
Total	-107 431,93	1 420 903,41

	30/12/2022	31/12/2021
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-531,60	19 341,05
Total	-531,60	19 341,05

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	220 571 956,48	174 918 941,47	161 648 411,94	144 241 209,30	102 568 273,71
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR en EUR					
Actif net	119 027 922,12	105 008 987,46	112 589 957,17	104 454 489,38	88 202 341,62
Nombre de titres	456 611,2868	372 932,9878	395 158,9475	357 833,4692	367 180,0258
Valeur liquidative unitaire	260,68	281,58	284,92	291,91	240,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,13	-6,65	1,04	12,59	-2,01
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,55	-2,14	-2,14	-2,38	-1,59
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR en EUR					
Actif net	16 197 337,46	8 089 055,23	7 284 010,31	6 265 431,73	1 449 631,84
Nombre de titres	61 855,2134	28 469,1385	25 220,1519	21 078,3352	5 899,8594
Valeur liquidative unitaire	261,86	284,13	288,82	297,25	245,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,12	-6,70	1,05	12,78	-2,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,48	-0,91	-0,93	-1,09	-0,46
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR en EUR					
Actif net	84 086 267,08	60 453 847,95	40 495 798,97	33 071 360,73	12 852 756,78
Nombre de titres	774,1443	511,6637	336,3503	266,4256	124,9509
Valeur liquidative unitaire	108 618,34	118 151,53	120 397,69	124 129,82	102 862,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	47,86	-2 782,77	438,09	5 333,20	-859,79
Capitalisation unitaire sur résultat	162,03	-96,01	-101,33	-238,88	73,38

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLE S EUROPE P EUR en EUR					
Actif net	1 260 429,82	1 367 050,83	1 278 645,49	449 927,46	63 543,47
Nombre de titres	1 366,4147	1 363,7779	1 253,0342	428,0205	73,0205
Valeur liquidative unitaire	922,44	1 002,40	1 020,44	1 051,18	870,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,65	-23,62	3,71	45,18	-7,28
Capitalisation unitaire sur résultat	0,38	-1,78	-1,83	-2,90	-0,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS AG 0.05% 12-09-23 CV	EUR	1 200 000	1 177 325,75	1,15
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	2 000 000	2 144 133,37	2,09
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	1 500 000	1 433 773,15	1,40
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	1 400 000	1 210 407,28	1,18
LEG IMMOBILIEEN AG 0.875% 01-09-25	EUR	2 800 000	2 569 076,27	2,50
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	1 300 000	1 188 906,72	1,16
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	2 000 000	1 808 700,00	1,76
TAG IMMOBILIEEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	1 300 000	971 725,17	0,95
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	3 300 000	2 659 003,03	2,60
TOTAL ALLEMAGNE			15 163 050,74	14,79
BELGIQUE				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	400 000	409 043,07	0,40
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	3 400 000	3 108 603,00	3,03
TOTAL BELGIQUE			3 517 646,07	3,43
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	3 000 000	3 352 181,87	3,27
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	4 000 000	3 974 972,60	3,87
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	EUR	400 000	473 336,30	0,46
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	500 000	499 638,39	0,49
INDR SIST 1.25% 07-10-23	EUR	1 600 000	1 585 779,16	1,55
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	1 200 000	881 705,47	0,86
TOTAL ESPAGNE			10 767 613,79	10,50
ETATS-UNIS				
CORNWALL JERSEY 0.75% 16-04-26	GBP	600 000	399 525,11	0,39
TOTAL ETATS-UNIS			399 525,11	0,39
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	61 000	2 535 038,00	2,47
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31-03-23	EUR	900 000	1 054 215,00	1,02
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	3 900 000	3 170 427,00	3,09
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	2 100 000	2 382 544,50	2,32
CARREFOUR ZCP 27-03-24 CV	USD	2 200 000	1 969 837,43	1,92
CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23	USD	2 200 000	1 977 268,68	1,93
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	43 148	2 831 436,48	2,76
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	800 000	864 007,45	0,85
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	22 000	1 447 897,00	1,41
KORIAN 1.875% PERP CV	EUR	76 558	2 172 218,41	2,12
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	12 000	596 118,00	0,58
NEOEN 2.875% 14-09-27 CV	EUR	600 000	612 591,36	0,60
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	18 060	1 063 156,08	1,04
NEXITY 0.875% 19-04-28 CV	EUR	30 000	1 317 060,00	1,29
ORPEA 0.375% 17-05-27 CV	EUR	13 000	448 623,50	0,44
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	29 000	3 810 513,00	3,71
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	16 000	2 944 616,00	2,87
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	8	759 420,00	0,74

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STS GROUP 8% 15/02/16 CONV. DEFAULT	EUR	340	0,00	0,00
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	700 000	729 976,16	0,71
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	76 800	2 346 777,60	2,29
TOTAL FRANCE			35 033 741,65	34,16
ITALIE				
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	EUR	1 900 000	1 662 975,00	1,62
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	2 500 000	2 136 971,15	2,08
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	800 000	577 700,00	0,56
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	2 300 000	2 161 988,50	2,11
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	3 400 000	3 536 663,00	3,45
TOTAL ITALIE			10 076 297,65	9,82
LUXEMBOURG				
ESPIRITO SANTO 3.125% 12/18 CV IN DEFAULT	EUR	4 700 000	0,00	0,00
LAGFIN SCA 2.0% 02-07-25 CV	EUR	900 000	985 479,29	0,96
OLIVER CAPITAL SARL ZCP 29-12-23	EUR	1 100 000	1 152 195,00	1,12
TOTAL LUXEMBOURG			2 137 674,29	2,08
PAYS-BAS				
DUFY ONE BV 0.75% 30-03-26 CV	CHF	2 400 000	2 052 419,87	2,00
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09-02-28	EUR	2 000 000	1 327 513,21	1,29
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 2.25% 25-01-24	EUR	2 800 000	2 736 747,70	2,67
QIAGEN NV 0.5% 13-09-23	USD	1 000 000	1 156 840,27	1,12
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	400 000	446 487,29	0,44
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	1 400 000	1 233 397,05	1,21
TOTAL PAYS-BAS			8 953 405,39	8,73
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	EUR	300 000	298 407,00	0,29
OCADO GROUP 0.75% 18-01-27 CV	GBP	2 800 000	2 114 816,89	2,06
OCADO GROUP 0.875% 09-12-25 CV	GBP	600 000	523 745,28	0,51
WH SMITH 1.625% 07-05-26 CV	GBP	1 300 000	1 312 150,59	1,28
TOTAL ROYAUME-UNI			4 249 119,76	4,14
SUISSE				
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	3 580 000	4 565 598,23	4,45
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	4 000 000	3 942 169,13	3,84
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	800 000	771 103,30	0,75
TOTAL SUISSE			9 278 870,66	9,04
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			99 576 945,11	97,08
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			99 576 945,11	97,08
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
RMM COURT TERME C	EUR	847	3 322 035,64	3,24
TOTAL FRANCE			3 322 035,64	3,24
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 322 035,64	3,24
TOTAL Organismes de placement collectif			3 322 035,64	3,24
Dettes			-898 344,68	-0,87
Comptes financiers			567 637,64	0,55
Actif net			102 568 273,71	100,00

Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE CL EUR	EUR	5 899,8594	245,71
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE C EUR	EUR	367 180,0258	240,22
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE IC EUR	EUR	124,9509	102 862,46
Parts R-CO 4CHANGE CONVERTIBLES EUROPE P EUR	EUR	73,0205	870,21